

**Arrêté du 31 janvier 2007 portant interdiction de certaines routes
aux épreuves sportives à certaines périodes de l'année 2007**

NOR : INTD0700081A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,
Vu le décret du 13 décembre 1952 portant nomenclature des voies à grande circulation et les textes qui l'ont complété ;

Vu le décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;

Vu le décret n° 2006-554 du 16 mai 2006 relatif aux concentrations et manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur ;

Vu les arrêtés du 26 mars 1980 et du 26 décembre 2005 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives ;

Vu l'avis du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer parvenu au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire le 25 janvier 2007 ;

Sur proposition du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Arrête:

Art. 1^{er}. - Les périodes durant lesquelles le déroulement des épreuves et compétitions sportives est interdit sur les routes classées dans la catégorie des routes à grande circulation sont fixées pour 2007 selon le tableau joint en annexe.

Art. 2. - Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 2007.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques,*
S. FRATACCI

**A N N E X E INTERDICTION DE DÉROULEMENT D'ÉPREUVES
SPORTIVES SUR CERTAINS AXES À CERTAINES PÉRIODES DE L'ANNÉE 2007**

PÉRIODES	DATES	RÉGIONS ADMINISTRATIVES CONCERNÉES
Nouvel an	Lundi 1 ^{er} janvier	Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Fin de congés	Dimanche 7 janvier	Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Midi- Pyrénées.
Vacances d'hiver	Samedi 3 février	Rhône-Alpes.
	Samedi 10 février	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.
	Samedi 17 février	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées.
	Samedi 24 février	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées.
	Samedi 3 mars	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes.
	Samedi 10 mars	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pâques	Vendredi 6 avril	National.
	Samedi 7 avril	National.
Vacances scolaires	Samedi 14 avril	Centre, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
	Samedi 21 avril	Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
	Samedi 28 avril	Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1 ^{er} mai	Mardi 1 ^{er} mai	National.
8 mai	Mardi 8 mai	National.
Ascension	Mercredi 16 mai	National.
	Jeudi 17 mai	National.
	Dimanche 20 mai	National.
Pentecôte	Lundi 28 mai	National.
Vacances d'été	Samedi 7 juillet	National.
	Vendredi 13 juillet	National.
	Samedi 14 juillet	National.
	Samedi 21 juillet	National,
	Vendredi 27 juillet (*)	National.
	Samedi 28 juillet (*)	National.
Vacances d'été (suite)	Vendredi 3 août	National.
	Samedi 4 août	National.

	Samedi 11 août	National.
	Vendredi 17 août	Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
	Samedi 18 août	National.
	Vendredi 24 août	National.
	Samedi 25 août	National.
	Samedi 1 ^{er} septembre	Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Vacances de Toussaint	Mercredi 31 octobre	National.
Décembre	Dimanche 4 novembre	National.
	Samedi 22 décembre	National.